



Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL MARDI 26 AOUT 2021 A 18 H

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 août 2021

PRESENTS : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Pascal MATHIEU, Jean-Marc FOGOLIN, Viviane MAZUE, Guy CAGNIN, Claude LABAT, Serge WILKES, Salvador PARINI, Géraldine VOLUET, Véronique MALEYSSON, Arnaud BEGOT, Christian MORRIER, Stéphane CIRRI

EXCUSES : Marie-Madeleine DIALLO qui donne pouvoir à P. COLLIGNON
Yvon BABLON qui donne pouvoir à P. COLLIGNON
Valérie CAUWET-DELBARRE qui donne pouvoir à G. CAGNIN
Florence FERRANHO qui donne pouvoir à V. MALEYSSON
Stéphanie EYMARD qui donne pouvoir à C. MORRIER

Secrétaire de séance : Salvador PARINI

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2021
- 2/ Modification du tableau des emplois

1/. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2021

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la précédente séance, aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu de la séance du 18 mai 2021 est approuvé par 16 voix pour.

Mrs Christian MORRIER et Stéphane CIRRI n'étaient pas présents lors du dernier conseil, ils ne participent pas au vote.

2/. Tableau des emplois communaux

Guy CAGNIN

À la suite du départ de Dimitri GOUSSEF Responsable du service technique à temps complet, au grade d'agent de maîtrise, le recrutement pour son remplacement dans les mêmes conditions d'emploi et de grade s'est avéré infructueux.

Le service technique a dû être réorganisé en tenant compte :

- des aspirations et des compétences des agents déjà en place,
- de la nécessité d'autonomie et de polyvalence dans les emplois.

Il est donc envisagé de :

- retirer l'emploi de responsable du service technique à temps complet au grade d'agent de maîtrise,
- créer un emploi d'adjoint technique polyvalent à temps complet.

L'équipe serait ainsi composée de 4 adjoints techniques, polyvalents et autonomes, chargés de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie.

L'avis du Comité Technique pour la réorganisation du service technique n'est pas nécessaire car elle concerne une modification de grade.

M Vincent MASSON a été retenu pour le poste et commencera le 15 novembre.

Ecole :

L'une des ATSEM (agent technique spécialisé des écoles maternelles) a demandé un congé de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} septembre 2021. Le poste est donc vacant à cette date.

De tous les candidats que nous avons reçu aucun n'avait le grade ATSEM.

L'effectif scolaire est en baisse significative et a conduit l'Education Nationale à fermer 2 classes. L'effectif dans les maternelles subit également cette érosion : 85 élèves en 2015 – 45 élèves prévisibles à la rentrée de septembre 2021.

Afin mettre en adéquation les effectifs et les moyens, il est envisagé de réorganiser le service municipal des écoles comme suit :

- Retrait d'un poste d'ATSEM à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à l'école et aide au restaurant scolaire, à temps non complet (26 h/semaine)

Le comité technique du Centre de Gestion 01 a été saisi pour avis le 2 août 2021 pour la suppression du poste d'ATSEM à temps complet.

L'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion 01 a été émis le 4 août 2021.

Mme Manon MONTABONE a été retenue pour le poste d'adjoint animation. Elle commencera le 30 août.

Christian MORRIER

Quelle est l'ATSEM qui a demandé sa mise en disponibilité.

Pascal COLLIGNON

Mme Patrizia MASSON qui part s'installer dans le Jura.

Christian MORRIER

Avec les nouveaux arrivants peut on espérer voir arriver des enfants très jeunes qui

fréquenteront l'école à St DENIS.

Mme Béatrice RIQUELME

L'effectif toutes classes confondues à la rentrée prochaine peut laisser présager une fermeture de classe par décision de l'Education nationale.

Jusqu'à présent les classes de maternelle n'étaient pas impactées, mais nous constatons 15 à 17 élèves en inscription au lieu de 35 comme certaines années.

Christian MORRIER

Pour les familles extérieures ça serait l'occasion de les accepter et cela pourrait éviter cette fermeture.

Béatrice RIQUELME

Le nombre de dérogations demandées chaque année ne permettrait pas d'éviter une fermeture de classe. Pour l'Education Nationale, une fermeture peut s'envisager dès lors que l'effectif moyen du groupe scolaire avoisine 26 élèves en moyenne par classe. Cependant, pour l'ouverture d'une classe, il faut une moyenne de 28 élèves minimum.

Christian MORRIER

Peut-on accorder une dérogation lorsqu'un élève a son frère ou sa sœur à l'école.

Pascal COLLIGNON

Lorsqu'une fratrie existe la dérogation est acceptée.

Christian MORRIER

Si des grands-parents gardent leur petit enfant peut-on espérer une dérogation.

Béatrice RIQUELME

Les critères pour bénéficier d'une dérogation scolaire sont revus chaque année et tiennent compte des conditions d'accueil au sein du groupe scolaire :

- Fratrie
- Parents travaillant sur la commune

Pascal COLLIGNON

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU l'avis du Comité Technique du 04 août 2021,

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 6

décembre 2018,

CONSIDERANT que le recrutement sur le poste d'agent chargé des espaces verts au grade d'agent de maîtrise, s'est avéré infructueux, une réorganisation du service doit être engagée, en retirant l'emploi d'agent chargé des espaces verts au grade d'agent de maîtrise, et en créant un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe chargé des espaces verts,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et d'aide au restaurant scolaire (ATSEM) à temps complet (35 h/semaine), à la suite de la demande de l'agent titulaire de mise en disponibilité au 1^{er} septembre 2021,

CONSIDERANT la baisse significative de l'effectif des classes maternelles,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

PROPOSE les suppressions d'emploi :

- d'un responsable du service technique au grade d'agent de maîtrise à temps complet,
- d'un agent technique spécialisé des écoles maternelles et d'aide au restaurant scolaire (ATSEM) à temps complet,

PROPOSE les créations d'emploi :

- d'un adjoint technique polyvalent à temps complet, chargé de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie,
- d'un adjoint polyvalent d'animation scolaire et aide au restaurant scolaire, à temps non complet (26/35^{ème} /semaine),

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 30 août 2021,

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Questions diverses

Christian MORRIER

Nous demandons la possibilité de reporter l'horaire du conseil municipal à 20H malgré le respect des délais de transmission des documents. Cela nous permettrait de préparer le conseil.

Pascal COLLIGNON

La question sera étudiée et la réponse donnée au prochain conseil.

Christian MORRIER

J'ai entendu dire qu'il y avait un projet de piste cyclable intercommunautaire.

Pascal COLLIGNON

Deux projets sont à l'étude :

Lagnieu Ambérieu en Bugey (deux tracés)

Leyment Ambérieu en Bugey (cinq tracés)

Les documents de travail transmis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain peuvent être consultés par les élus, mais ne peuvent être communiqués pour l'instant.

Informations

La Commune d'Ambérieu en Bugey a identifié le site de l'ancienne station d'épuration pour accueillir un projet de petit parc solaire.

Ce terrain est situé sur le territoire de la commune de Saint Denis en Bugey bien que propriété de la Commune d'Ambérieu en Bugey, elle nous sollicite notre avis sur son utilisation pour l'accueil de ce projet.

Le conseil municipal de Saint Denis en Bugey émet un avis favorable.

La séance est levée à 18h50